

serait de 750 pieds et la largeur de 150, sont à l'état de projet, mais leur construction n'est pas encore donnée à l'entreprise. Il est question d'établir trois bassins de radoub dans le bassin occidental.

De l'écluse de la côte St. Paul à Lachine, le canal aura une largeur moyenne de 150 pieds.

Les écluses seront de 270 x 15 pieds entre les poteaux tourillons, et d'une profondeur de 14 pieds sur les seuils.

Quant à présent, l'approfondissement du canal est limité à 13 pieds, mais cette profondeur pourra être portée à 15 pieds si le trafic l'exige. Aux écluses et à toutes les constructions permanentes on donne une profondeur de 14 pieds sur les seuils.

Les nouvelles écluses sont isolées des autres de manière à faciliter la circulation.

A Lachine, le canal aura une nouvelle entrée, et par elle seront augmentées les facilités de havre.

DIVISION DE MONTRÉAL.

Sections 1 et 2. Entrepreneurs, MM. James Worthington et Cie.

La section 1 comprend deux écluses avec bassin intermédiaire.

Section 2.—Construction du bassin Wellington et agrandissement du bassin No. 2.

Section 3.—Depuis en aval du pont Wellington jusqu'à une petite distance en amont de l'écluse St. Gabriel, distance, 4,200 pieds. Entrepreneurs, MM. McNamee, Gaherty et Fréchette.

Section 4.—Depuis en amont de l'écluse St. Gabriel jusqu'au-dessus du pont du chemin de fer, distance de 3,800 pieds. Entrepreneurs, MM. Whitney et Dotey.

Section 5.—Depuis en amont du pont du chemin de fer jusqu'en aval de l'écluse St. Paul; distance, 4,200 pieds. Entrepreneur, M. Alphonse Charlebois.

Sections 6 et 7.—Depuis en aval de l'écluse St. Paul jusqu'en face de la terre de Thierry; distance, 10,000 pieds. Entrepreneurs, MM. Davis et fils.

DIVISION DE LACHINE.

Section 8.—Depuis vis-à-vis la terre de Thierry jusqu'à celle de la veuve McNaughton; distance, 7,500 pieds. Entrepreneurs, MM. O'Brien et Sullivan.

Section 9.—Depuis la terre de la veuve McNaughton jusqu'en aval de l'écluse de prise d'eau; distance, 6,000 pieds. Entrepreneurs, MM. John Lyons et Cie.

Section 10.—Depuis l'écluse de prise d'eau jusqu'à l'entrée sur le fleuve; distance, 1,400 pieds. Entrepreneurs, MM. Rodgers, Kelly et Cie.

Section 11.—Elle forme l'entrée dans le fleuve et un havre à Lachine; longueur, 200 pieds. Entrepreneurs, MM. William Davis et fils.